

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20241004-lmc139111-BF-1-1

Date de télétransmission : 9 octobre 2024

Date de réception : 9 octobre 2024

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 4 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N° 1

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2024

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h21 le 4 octobre 2024 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Madame Pierrette ALBERICI, Madame Joëlle ARINI, Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Xavier BECK, Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Madame Gabrielle BINEAU, Madame Alexandra BORCHIO FONTIMP, Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Patrick CESARI, Monsieur Bernard CHAIX, Monsieur Frank CHIKLI, Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur David CLARES, Monsieur Roland CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Madame Christelle D'INTORNI, Madame Céline DUQUESNE, Madame Sabrina FERRAND, Madame Fleur FRISON-ROCHE, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Jacques GENTE, Monsieur Charles Ange GINESY, Madame Marie-Louise GOURDON, Madame Pascale GUIT NICOL, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur David KONOPNICKI, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Alexandra MARTIN, Monsieur Franck MARTIN, Madame Caroline MIGLIORE, Madame Catherine MOREAU, Madame Sophie NASICA, Monsieur Sébastien OLHARAN, Madame Michèle OLIVIER, Madame Michèle PAGANIN, Monsieur Mathieu PANCIATICI, Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Joseph SEGURA, Madame Valérie SERGI, Madame Françoise THOMEL, Monsieur Auguste VEROLA, Monsieur Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : Monsieur Didier CARRETERO.

Pouvoir(s) : M. David LISNARD à Mme Alexandra MARTIN, M. Kévin LUCIANO à Mme Françoise THOMEL, Mme Françoise MONIER à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme Martine OUAKNINE à Mme Caroline MIGLIORE, Mme Carine PAPY à M. David KONOPNICKI, M. Philippe SOUSSI à Mme Catherine MOREAU.

Absent(s) :

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 12 février 2024 par laquelle l'assemblée départementale a approuvé le budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Vu l'article 12 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022, portant diverses mesures relatives aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, à la péréquation des ressources fiscales, à la fiscalité locale et aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

Vu le rapport de son président présentant le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la Commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'approuver la décision modificative n°1 pour 2024, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

Y compris comptes 001 et 002	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	REELLES ET MIXTES	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	168 400 958,71 €	50 000,00 €	168 400 958,71 €	50 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 000 000,00 €	50 000,00 €	11 000 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL	179 400 958,71 €	100 000,00 €	179 400 958,71 €	100 000,00 €

2°) d'augmenter les autorisations de programme de 15,175 M€ et les autorisations d'engagement de 0,555 M€ ;

3°) d'approuver la reprise dans sa totalité de la réserve de surplus de recettes de droits de mutations à titre onéreux effectuée en 2022 à hauteur de 50 M€.

En effet, une réserve de 50 M€ a été effectuée au cours de l'exercice 2022 par mandat sur le chapitre 945, nature 6715 « mise en réserve- surplus de DMTO ».

Au vu de la baisse de l'encaissement des recettes de droits de mutation constatée en 2024 (estimation revue à la baisse à 470 M€ pour une inscription au BP 2024 de 550 M€), la reprise de cette réserve est effectuée dans la présente décision modificative.

Ainsi, l'inscription d'une recette de 50 M€ est comptabilisée sur le chapitre 945, nature 75882 « reprise réserve- surplus DMTO ».

3°) de prendre acte de l'affectation du résultat 2023 ainsi détaillée :

- reprise du déficit cumulé 2023 de la section d'investissement pour 168 400 958,71 € en dépenses d'investissement au compte 001 ;
- affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé 2023 à la couverture du déficit d'investissement en recettes d'investissement au compte 1068 pour 168 400 958,71 € ;
- affectation du solde de l'excédent cumulé 2023 de la section de fonctionnement à hauteur de 24 446 051,70 € en recettes de fonctionnement au compte 002 ;

Pour(s) : 39

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Michèle PAGANIN, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme

Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 14

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

Déport(s) :

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental